laTrompette

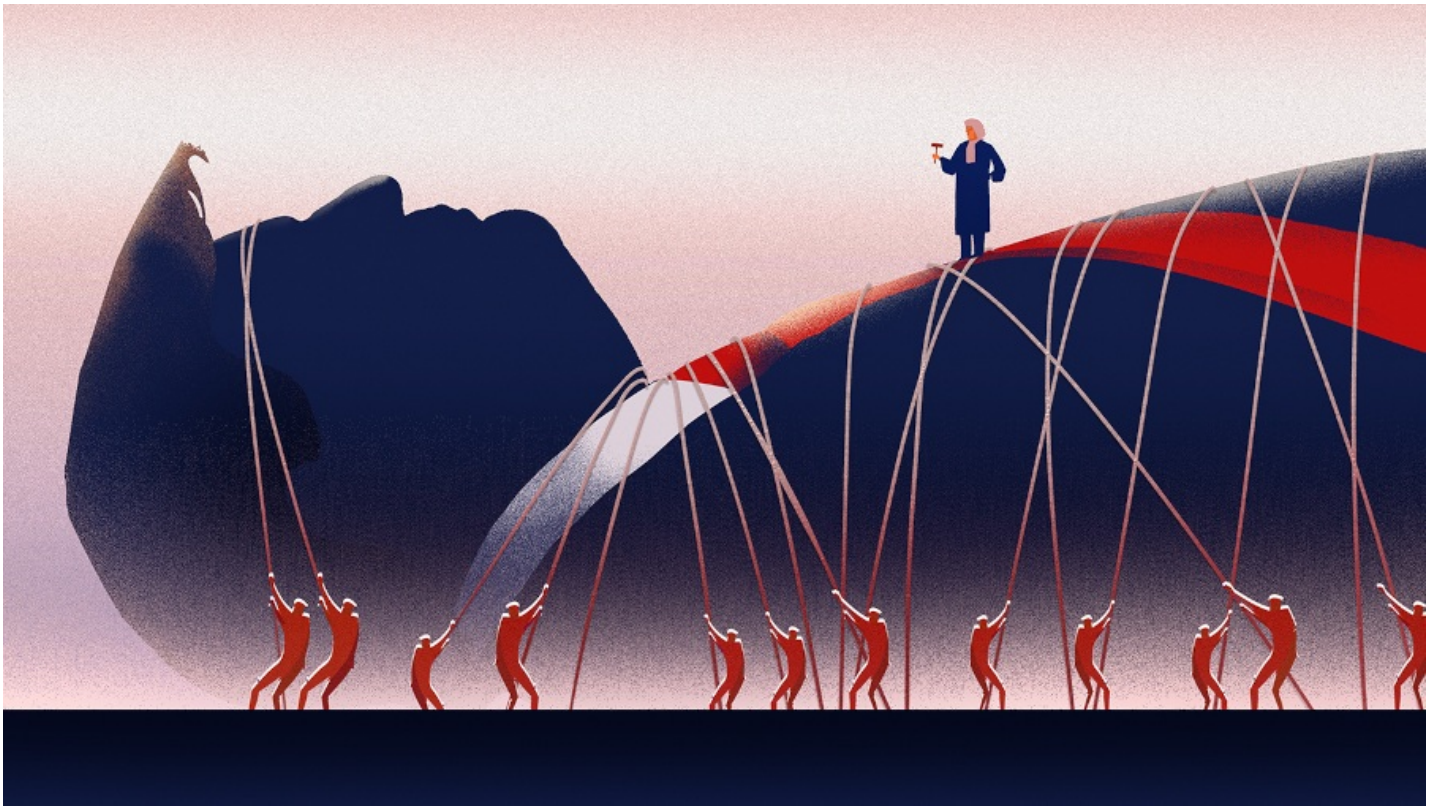

Julia Goddard/la trompette

Tribunaux lilliputiens contre Trump

- Joel Hilliker
- 04/09/2025

« L'armée allemande se reconstruit. Qu'est-ce qui pourrait mal tourner ? » Tel est le titre percutant d'un long essai publié sur le site Politico. Il soulève un point important : l'augmentation des dépenses militaires de l'Allemagne « marque un énorme changement, non seulement dans la façon dont l'Allemagne gère ses finances, mais aussi dans la façon dont elle se perçoit et dont elle perçoit sa place dans le monde ». Les Allemands redeviennent fiers de leur armée, malgré ses liens avec la Wehrmacht d'Hitler et une série de scandales inquiétants liés à l'extrême droite.

Tribunaux lilliputiens contre Trump : Alors que Donald Trump s'efforce d'utiliser le pouvoir de la présidence pour réaliser des réformes audacieuses sur plusieurs fronts, les avocats et juges anti-Trump s'efforcent de renverser virtuellement chaque action qu'il entreprend.

Le dernier exemple en date s'est produit mercredi, lorsqu'un juge fédéral a bloqué la tentative de l'administration Trump de geler 2 milliards de dollars de fonds fédéraux destinés à l'Université Harvard.

- Trump vise à lutter contre l'antisémitisme qui sévit sur les campus. Le juge a admis que Harvard est « en proie » à l'antisémitisme.

- Cependant, elle a deviné les *véritables* motivations de Trump pour cette action : l'antisémitisme n'était qu'un « écran de fumée pour une attaque ciblée, idéologiquement motivée, contre les principales universités de ce pays ».

- Apparemment, le droit constitutionnel de Harvard à la libre expression signifie que les contribuables américains doivent débourser 2 milliards de dollars.

Un nouveau jour, un nouveau procès.

Le 27 juin, un arrêt de la Cour suprême a limité les injonctions nationales. Mais les ennemis de Trump continuent de trouver des entraves juridiques innovantes pour le ligoter : actions en justice collective, injonctions plus strictes, motions d'urgence pour des ordonnances de protection temporaires, et de nombreuses poursuites dans différentes juridictions, pour n'en nommer que quelques-unes. Voici quelques exemples récents très médiatisés :

- Une ordonnance de restriction temporaire empêche Trump de congédier Lisa Cook, une gouverneure du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale.

- La Cour d'appel du neuvième circuit a confirmé une décision d'un tribunal de district selon laquelle Trump n'était pas autorisé à mettre fin au statut de protection temporaire que Biden avait accordé à 350 000 migrants vénézuéliens, rendant permanent ce statut censé être temporaire.

- Une Cour d'appel fédérale a statué que de nombreux tarifs douaniers imposés par le président sont illégaux : il ne peut pas imposer des tarifs par ordre exécutif.

Dans un article publié mardi, l'*Atlantic*, un journal de gauche, s'est réjoui des « procès et actions en justice qui ne cessent de se multiplier » comme étant, comme il l'a titré, « La stratégie anti-Trump qui fonctionne vraiment ». Citant un ancien avocat de l'administration Obama qui « a poursuivi plus de 100 affaires juridiques contre Trump depuis sa deuxième investiture », l'article décrit comment les poursuites judiciaires ralentissent le président.

> Des centaines d'avocats et de plaignants se sont opposés à lui, alimentant une assemblée constante de revers et de réprimandes judiciaires. […] Sur les 384 affaires intentées jusqu'au 28 août contre l'administration Trump, 130 ont donné lieu à des ordonnances freinant au moins une partie des efforts du président, et 148 affaires sont en attente d'une décision. […]
>
> Depuis le jour de son inauguration, les ordres exécutifs ont été neutralisés ou bloqués, les fermetures d'agences retardées, et les congédiements de fonctionnaires annulés. Les vols de déportation ont été retardés, les cabinets d'avocats se sont esquivés des représailles de Trump, et les étudiants étrangers ont obtenu la possibilité de continuer à étudier dans les universités américaines. Les tribunaux ont contraint le président à restaurer les services et les dépenses réduits d'AmeriCorps, de la Fondation américaine de développement de l'Afrique, des CDC et d'autres agences. Ils ont contrecarré les efforts du Bureau de réinstallation des réfugiés pour rendre plus difficile la libération des mineurs non accompagnés retenus par le gouvernement et ont forcé Trump à payer les factures d'aide étrangère qu'il avait espéré écarter.

Hourra pour la guerre juridique !

Entre-temps, une voix de raison : La juge de la Cour suprême Amy Coney Barrett a écrit un article dans Free Press, articulant le fait longtemps oublié que les juges ne doivent pas juger selon des préférences personnelles mais selon… *la loi.*

> Nous, juges, ne rendons pas la justice uniquement telle que nous la voyons ; au lieu de cela, nous sommes contraints par la loi adoptée par le biais du processus démocratique. […] Le principe directeur dans chaque affaire est ce que la loi exige, et non ce qui s'accorde avec le concept personnel du juge de la justice.
>
> Les juges sont des arbitres, et non des rois, parce qu'ils décident si les gens ont joué selon les règles plutôt que ce que les règles devraient être.

Les juges qui oublient ce principe fondamental font des ravages. La prophétie suggère que la Cour suprême jouera un rôle dans l'aide qui sera apportée au président Trump. Néanmoins, les dommages que les tribunaux inférieurs pourraient continuer à infliger se reflètent plus largement dans plusieurs prophéties bibliques sur l'absence de justice dans ce temps de la fin. Dieu désigne à plusieurs reprises les *juges injustes* comme l'un des problèmes les plus graves de notre époque.

Le MERCOSUR a franchi une grande étape mercredi. L'année dernière, après des décennies de négociations, l'UE et le bloc commercial latino-américain MERCOSUR ont signé un accord commercial. Il s'agirait de l'accord de libre-échange le plus important au monde, mais l'UE doit encore l'approuver. Mercredi, elle a fait un pas dans cette direction.

Le problème, c'est que la France déteste l'accord. Pour faire passer au moins une partie de ce projet, l'UE l'a divisé en deux « piliers ».

- Le pilier réservé au commerce ne nécessite qu'une « majorité qualifiée » des pays de l'UE. Elle a franchi ce cap mercredi. Il faut maintenant que le Parlement européen donne son feu vert.

- Le pilier politique et de coopération nécessite le consentement unanime de tous les États membres de l'UE, et la France peut donc y opposer son veto. L'on verra bien.

Herbert W. Armstrong a longtemps prévu que l'UE et l'Amérique latine entretiendraient des relations commerciales étroites. Notre éditeur, Gerald Flurry, a souligné que, pour finaliser cette opération controversée, l'UE devra probablement se rapprocher d'une union anti-démocratique à 10 nations, dont il est question dans la prophétie biblique. Pour en savoir plus, lisez « Pourquoi le plus grand accord commercial du monde va ébranler le monde».

AUTRES NOUVELLES

Comment l'Iran contourne les sanctions pétrolières : L'Iran a construit un réseau de commerce pétrolier qui enfreint les sanctions en déguisant ses expéditions comme étant en provenant d'Irak. Depuis deux ans, la Chine importe plus de pétrole « irakien » que l'Irak n'en envoie à la Chine, soit environ 100 000 barils par jour de plus, d'une valeur de plus de 2,5 milliards de dollars par an, selon Iran International. Diverses organisations de suivi des pétroliers ont confirmé que l'Iran utilise une variété de techniques, notamment la falsification de documents et la manipulation des données d'identification. Le ministre irakien du Pétrole a confirmé plus tôt cette année que l'Iran faisait cela. Il s'agit d'une preuve solide d'un accomplissement prophétique que nous avons signalé depuis des années : l'Irak est tombé sous le contrôle de l'Iran